

Réf: Dossier 386108

Avis de constitution

SOCIETE « RAYONNE KELLY »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE NOUVEAU CHU CITE  
GRESTOCI, Lot 2641, Ilot 239

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/01/2025, et enregistrés au CEPICI le 31/01/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « RAYONNE KELLY »

Objet : LA SOCIETE A POUR OBJET EN CÔTE D'IVOIRE : LA LOCATION DE VEHICULES-GESTION IMMOBILIERE ET DIVERS

Capital 8,000,000 F CFA divisé en (800.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 800 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE NOUVEAU CHU CITE  
GRESTOCI, Lot 2641, Ilot 239

Dirigeant(s) Mlle YAKE ESTHER FLORA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-00926 du 26/02/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°12402/GTCA/RC/2025 du 26/02/2025

